

## Partie 2 : Le 19<sup>e</sup> siècle, une matrice politique

### Chapitre 2 La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la Nation (chapitre 1, Thème 1)

#### I/ 1789-1792, l'impossible compromis entre l'Ancien Régime et la modernité politique

*En quoi les grandes réformes de 1789-90 ne sont pas acceptées par Louis XVI ?*

##### A/ L'année 89, le triomphe des idées nouvelles

Document 1 : L'organisation de la société d'ancien régime

Document 2 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789

##### B/ 1790-91, la sourde rupture

##### C/1792, de la guerre à la chute de la monarchie

#### II/ 1792-99, l'impossible stabilisation républicaine

*Pourquoi les différentes formes de gouvernement républicain échouèrent-elles à stabiliser la situation politique ?*

##### A/ 1792-94, les Républicains confrontés à la guerre

Document 3: L'hymne national : la Marseillaise de Rouget De Lisle (Titre original : Le chant de guerre de l'armée du Rhin)

##### B/ 1794-99, l'impossible équilibre du Directoire

##### C/ Les grandes réformes de la période

Document 4: La Révolution française, une rupture politique et sociétale radicale

#### III/ 1799-1815, l'expérience napoléonienne : retour à la monarchie, conquérant sanguinaire ou consécuteur de l'œuvre révolutionnaire ?

*Quelles traces laissa Napoléon I<sup>er</sup> en France et en Europe ?*

##### A/ L'héritier et le prolongateur de la Révolution française

##### B/ Une nouvelle forme de monarchie

##### C/ Un empire triomphant et finalement vaincu

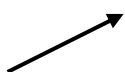
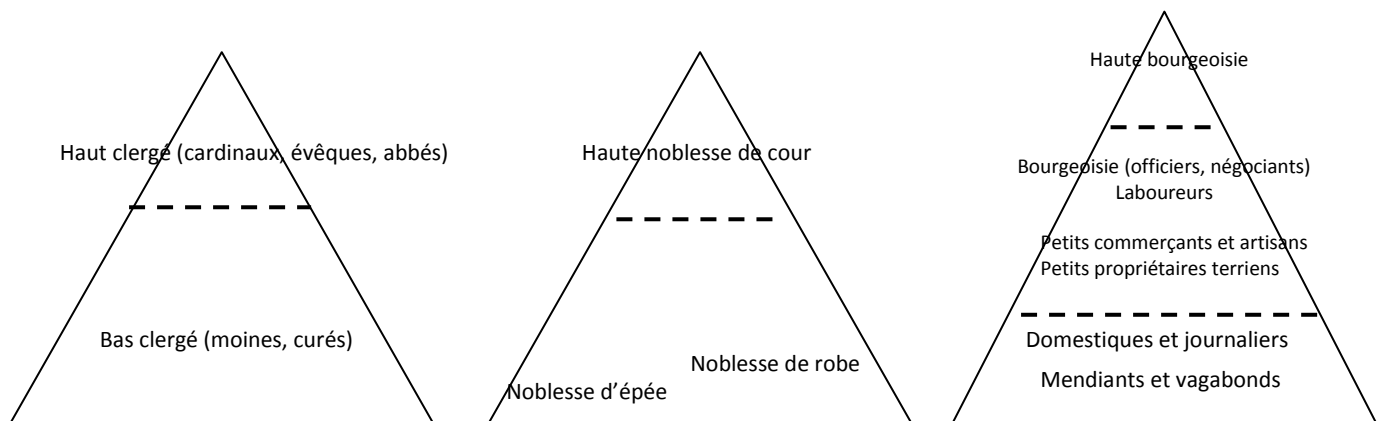
Document 5 : Fichte, *Discours à la nation allemande*, 1807-1808, 8<sup>e</sup> discours.

#### Document 1 : L'organisation de la société d'ancien régime

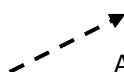
Clergé (1% de la population)

Noblesse (2% de la population)

Tiers-Etat (97% de la population)



Passerelle sociale probable



Ascension sociale possible



Ascension sociale rare

----- Barrière sociale au sein d'un ordre

**Document 2: La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789 en italique, articles de la déclaration datant de 1793 rédigé par St Just et Héraut de Seychelles**

**Travail n°1 : la Liberté**

<b>Article 3</b> - Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.	Droit de propriété
<b>Article 4</b> - La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.	Liberté de pensée
<b>Article 7</b> - Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance. <b>Article 8</b> - La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. <b>Article 9</b> - Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé	Liberté de réunion
<b>Article 10</b> - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. (2 libertés)	Droit à l'instruction
<b>Article 11</b> - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés	Liberté d'expression
<b>Article 17</b> - La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé.	Droit de vote
<b>Article 21</b> - <i>Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travail.</i>	Liberté de la personne
<b>Article 22</b> - <i>L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.</i>	Liberté de conscience
	Sûreté de la personne
	Liberté de la presse
	Droit au travail et à l'assistance

**Travail n°2 : l'Égalité et la Fraternité**

**Article premier** – Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

**Article 6** – La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes

dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

**Article 13** – Pour l’entretien de la force publique, et pour les dépenses d’administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

**Article 17** – La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n’est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l’exige évidemment, et sous la condition d’une juste et préalable indemnité.

**Article 21** – Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d’exister à ceux qui sont hors d’état de travail.

**Article 22** – L’instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l’instruction à la portée de tous les citoyens.

### **Document 3: L’hymne national : la Marseillaise de Rouget De Lisle (Titre original : Le chant de guerre de l’armée du Rhin)**

Allons enfants de la Patrie,  
Le jour de gloire est arrivé !  
Contre nous de la tyrannie,  
L’étendard sanglant est levé ! (bis)  
Entendez-vous dans les campagnes  
Mugir ces féroces soldats ?  
Ils viennent jusque dans nos bras  
Egorger nos fils et nos compagnes !

Refrain  
Aux armes, citoyens !  
Formez vos bataillons !  
Marchons ! Marchons !  
Qu’un sang impur  
Abreuve nos sillons !

Que veut cette horde d’esclaves,  
De traîtres, de rois conjurés ?  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)  
Français, pour nous, ah ! Quel outrage !  
Quels transports il doit exciter !  
C’est nous qu’on ose méditer  
De rendre à l’antique esclavage !

Quoi ! Ces cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers !  
Quoi ! ces phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)  
Grand Dieu ! Par des mains enchaînées  
Nos fronts sous le joug se ploieraient !  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées !

Tremblez, tyrans et vous perfides,  
L’opprobre de tous les partis,  
Tremblez ! vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)  
Tout est soldat pour vous combattre,  
S’ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux,  
Contre vous tout prêts à se battre !  
Français, en guerriers magnanimes,  
Portez ou retenez vos coups !  
Epargnez ces tristes victimes,  
A regret s’armant contre nous. (bis)  
Mais ces despotes sanguinaires,  
Mais ces complices de Bouillé,  
Tous ces tigres qui, sans pitié,  
Déchirent le sein de leur mère !

Amour sacré de la Patrie,  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !  
Liberté, Liberté chérie,  
Combats avec tes défenseurs ! (bis)  
Sous nos drapeaux, que la victoire  
Accoure à tes mâles accents !  
Que tes ennemis expirants  
Voient ton triomphe et notre gloire !

Nous entrerons dans la carrière  
Quand nos aînés n’y seront plus ;  
Nous y trouverons leur poussière  
Et la trace de leurs vertus. (Bis)  
Bien moins jaloux de leur survivre  
Que de partager leur cercueil,  
Nous aurons le sublime orgueil  
De les venger ou de les suivre !

Désignation des Français	Désignation des ennemis	Nécessité d’action

## Document 4: La Révolution française, une rupture politique et sociétale radicale

Complétez le tableau suivant avec les termes ci après

Frontières, achètent, culte, libertés individuelles, Nation, centralisation, mètre, dîme, société de classe, vingtième, privilège, système décimal, ordres, catholicisme, droit divin, sujets, dîme, conscription, séparation des pouvoirs, citoyens, concours, département, privilèges fiscaux, corvées, égalité, gramme.

Avant 1789	Les différents domaines	Après 1789
Monarchie de..... Les Français sont des ..... Absolutisme	<b>Principes politiques</b>	Souveraineté de la ..... Les Français sont des..... Une constitution organise la .....
Recoupement des circonscriptions et des autorités administratives Les officiers ..... leur charge	<b>Administration locale</b>	Découpage administratif, commune, canton, ..... Formation d'une fonction publique avec des fonctionnaires obtenant des ..... .....du pouvoir à Paris, cœur décisionnel du pays
La livre tournoi : 20 sous Inégalité devant l'impôt : ..... Les anciens impôts féodaux (.....) se conjuguent aux impôts royaux (.....)	<b>Monnaie et finances</b>	Le franc germinal .....devant l'impôt Quatre impôts
Lettre de cachet, arbitraire de la justice Censure Inégalité des hommes, ..... de la naissance et du lieu d'habitat Hiérarchie des trois .....	<b>Société</b>	L'Assemblée nationale proclame les ..... mais en fait le pouvoir de l'Etat est renforcé. Suppression des privilèges, ..... ..... fondée sur la fortune
Morcellement intérieur du royaume par des douanes Variétés régionales des poids et mesures (pouce, pied, pinte...)	<b>Economie</b>	Unification du territoire, maintien des douanes aux..... Création du..... fondé sur le..... et le .....
Le ..... est religion d'Etat L'Eglise est riche, elle perçoit la .....	<b>Religion</b>	Liberté de..... Mariage civil, divorce légal L'Eglise a perdu ses terres et la dîme
Mercenaires Officiers nobles (quatre quartiers de noblesse)	<b>Armée</b>	Service national : ..... Officiers sorti du rang et formé par des écoles militaires

## Document 5 : Fichte, *Discours à la nation allemande*, 1807-1808, 8<sup>e</sup> discours.

Pour les ancêtres germains, la liberté consistait à rester Allemands, conduire leurs affaires en toute indépendance, conformément à leur esprit originel, progresser dans leur propre culture d'après ces mêmes principes et transmettre cette autonomie à leur postérité ; quant à l'esclavage, c'était pour eux l'acceptation de toutes les belles choses que les Romains leur offraient, acceptation signifiait esclavage parce qu'ils auraient cessé d'être tout à fait Allemands, pour devenir à moitié Romains. (...) C'est à eux, à leur langue et à leur manière de penser que nous sommes redevables, nous, les plus directs héritiers de leur sol, d'être encore des Allemands. (...) Aujourd'hui, nous

sommes des vaincus. Le combat avec les armes est fini ; voilà que commence celui des principes, des mœurs, des caractères. Le plus sûr sera de continuer notre chemin, de n'avoir que des relations obligées (*avec l'occupant français*) et regarder comme une honte toute faveur de l'étranger.

## Les sujets de la BNS

### 1. Les questions problématisées

- **Sujet n°1. Pourquoi la période 1789-1793 constitue-t-elle une rupture ?**

Vous mettrez en évidence les transformations politiques et sociales en vous appuyant sur quelques événements clés

- **Sujet n°2. Comment la période révolutionnaire (1789-1804) aboutit-elle à la naissance d'une France nouvelle ?**

Vous présenterez d'abord les transformations politiques, puis la réorganisation administrative et juridique du pays. Vous soulignerez les limites de ces bouleversements

- **Sujet n°3 Napoléon Bonaparte poursuit-il la Révolution française?**

Vous montrerez comment Napoléon Bonaparte conserve certains acquis de la Révolution française et remet en cause certaines aspirations.

### 2. Les analyses de documents

- **Sujet n°1. Analyse de document (H1C1S1)**

En analysant le document, vous montrerez que le peintre Jacques-Louis David a voulu présenter cet événement comme un moment de rupture et le début d'une France nouvelle. Vous aborderez aussi les limites de cette représentation de l'événement.

**Document: le serment du Jeu de paume par Jacques-Louis David.**



❶ Bailly, président de l'assemblée nationale

❷ Martin d'Auch, qui refuse de prêter serment

❸ Trois ecclésiastiques : un prêtre, un moine, un protestant.

❹ Un des seuls paysans de l'assemblée

❺ Robespierre

❻ Mirabeau

Source : Le serment du Jeu de paume, 20 juin 1789, esquisse par Jacques-Louis David (1748/1825), réalisée en 1791. Hauteur 66 cm - Largeur 101,2 cm conservé au Musée national du château de Versailles (Versailles)

- **Sujet n°2. Analyse de document (H1C1S2)**

En analysant le document, vous aborderez la complexité et l'ambiguïté des relations entre le Roi et la Nation à partir de 1789.

Note explicative 1: Le 20 juin 1792, une manifestation populaire est organisée à Paris à l'initiative des Girondins le jour anniversaire du serment du Jeu de paume. Lors de cette journée, le peuple parisien envahit le palais des Tuileries: le roi accepte de coiffer le bonnet phrygien et boit à la santé de la Nation.

Note explicative 2: Sous le dessin est inscrit: Louis XVI avait mis le bonnet rouge, il avait crié Vive la Nation, il avait bu à la santé des sans-culottes, il avait affecté le plus grand calme, il avait dit hautement qu'il ne craindrait jamais, que jamais il n'aurait à craindre au milieu du peuple; enfin, il avait semblé prendre une part personnelle à l'insurrection du 20 Juin. Eh bien! Ce même Louis XVI a bravement attendu que ses concitoyens fussent rentrés dans leurs foyers pour leur faire une guerre occulte et exercer sa vengeance.



Source: Auteur anonyme, «Nouveau Pacte de Louis XVI avec son Peuple le 20 juin 1792, l'an quatrième de la Liberté», gravure et mezzotinte avec aquarelle, v. 1792, Paris, Musée Carnavalet.

- **Sujet n°3. Analyse de document (H1C1S3)**

En analysant le document, vous montrerez pourquoi l'épisode de la fuite du roi à Varennes constitue un tournant dans la Révolution.

**Document: Lettre de Madame Roland à Bancal <sup>(1)</sup>, écrite de Paris, le 24 juin 1791**

On ramène Louis XVI, sa femme, ses enfants et sa sœur. Que doit-on faire d'un roi parjure, qui renonce et trahit ses engagements, viole le contrat dont il tenait son pouvoir, réclame hautement contre les clauses de la transaction, et fuit parmi les ennemis de sa nation pour revenir combattre et subjuguier le même peuple qui lui avait assuré le trône ? Tel est l'important problème qui se présente et qu'il faut résoudre avant l'arrivée de Louis XVI, puisque cette solution doit prescrire la manière de le recevoir et de le traiter. Louis XVI est en route, accompagné de quinze à vingt mille gardes nationales, et, demain matin, il sera dans nos murs.

Monsieur<sup>(2)</sup> et sa femme sont à Mons ; l'Empereur<sup>(3)</sup> s'y est rendu ; on s'agite extrêmement sur les frontières, et quels que soient le zèle et la foule de nos gardes nationales, les préparatifs et les munitions nous manquent, ainsi que l'habitude de la discipline, et des chefs habiles et sûrs. Le pays est ouvert et sans défense du côté de la Flandre ; on peut, par les Ardennes, arriver jusqu'à peu de distance de la capitale. M. Lafayette a perdu la confiance publique, malgré le zèle aveugle d'un grand parti de sectateurs<sup>(4)</sup> (...). Hier, dans tous les groupes du Palais-Royal et de la ville, régnaient un même esprit et un même langage : profond mépris pour la personne du Roi, embarras de son retour, dont on est bien aise parce qu'il rompt les mesures d'un traître et semble éloigner la guerre qui allait commencer, mais qui dérange les idées républicaines auxquelles on commençait à se livrer ; désir de se passer de roi, peu de vues sur la manière d'y parvenir, mélange de confiance dans l'Assemblée, d'attente que ses mesures seront excessivement modérées ; sorte de résignation d'y souscrire, qui décèle le défaut des lumières, car l'énergie ne manque point, mais l'espoir des moyens d'arriver au but. Dans l'après-midi, une foule de députations et des détachements de bataillons, tous les tribunaux, etc., ont été solennellement à l'Assemblée prêter le nouveau serment de fidélité à la Nation et la Loi seulement ; mais, ce qui a été bien plus frappant, tout le faubourg Saint-Antoine s'y est porté, au nombre de je ne sais combien de mille âmes ; les hommes, armés de piques, de bâtons ; les femmes, avec un air de fête : tous défilant en bon ordre, rangés sur six de front, et occupant ainsi depuis la rue du faubourg jusqu'aux Tuileries, la musique nationale à leur tête ; entrés dans l'Assemblée, par parties, ils y ont tous juré à leur manière d'être fidèles à la nation ; ils y ont crié « Vive la loi ! Vive la liberté ! F... du roi ! Vivent les bons députés ! Que les autres prennent garde à eux !... » Et la musique de jouer Ça ira, et les gens de chanter le refrain, en envoyant au diable le Roi et les aristocrates. (...) Cependant le lâche Comité de constitution, le perfide Thouret<sup>(5)</sup>, présentent un projet de décret contenant quelques mesures d'après l'enlèvement du Roi, pour assurer la tranquillité de sa personne jusqu'à sa réunion au Corps législatif : prononçant des peines contre ceux qui oseraient l'insulter, etc... (...) Heureusement Robespierre rentrait dans la salle ; il s'élève avec son énergie ordinaire, on l'arrête, et l'on suspend l'Assemblée pour quelques heures.

(1) Proche des Girondins, il préside la Société des Amis de la Constitution de Clermont-Ferrand.

(2) Le frère du roi, futur Louis XVIII.

(3) L'empereur du Saint-Empire romain germanique Léopold II, frère de Marie-Antoinette

(4) De partisans.

(5) Député de Rouen. Il reste prudent sur les causes du départ du roi et sa responsabilité, pour ne pas remettre en question la Constitution qui ne sera adoptée que le 3 septembre 1791.

Source: Lettres de Madame Roland, t. 2: 1790-1793, publiées par Claude Perroud, Paris, Imprimerie Nationale, 1902, lettre 435.